

CONSEIL MUNICIPAL DE NIEDERLAUTERBACH

Séance du 14/05/2024 à 19 heures 30

Le Conseil municipal légalement convoqué
s'est réuni à la Mairie en séance publique

Sous la présidence de M. André FRITZ, Maire

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11 (12 à partir du point N°2024-38)

Pouvoirs : 0

Votants : 11 (12 à partir du point N°2024-38)

Date de convocation : 07/05/2024

Date d'affichage : 07/05/2024

Présents :

Mmes : Chantal BECHTOLD, Marie Anne DECK, Sandrine HUFSCHMIDT, Marie KREUTZBERGER,

MM : André FRITZ, Éric WEIGEL (arrivé au point N°2024-38), Antoine ERHARD, Cédric ZERMANN, Jean-Michel ENGELHARD, Daniel CIVIDINO, Vincent HEINTZ, Alain HERBEIN, Luc KREUTZBERGER,

Absents excusés : Éric WEIGEL (arrivé au point N°2024-38), Alain HERBEIN Nicolas VOLTZ, Damien MITTENBUHLER,

Pouvoirs :

Assiste également à la séance : Mme Aline HEILMANN.

DELIBERATIONS

N° 2024-30

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Il est proposé au Conseil Municipal de confier cette fonction à Mme Chantal BECHTOLD.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-désigne Madame BECHTOLD Chantal comme secrétaire de séance.

Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11

Adopté à l'UNANIMITE

N° 2024-31

Approbation du procès-verbal de la séance du 02/04/2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
-**approuve** le procès-verbal de la séance du 02 avril 2024.

Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2024-32

Modification des horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que le contrat entre la Mairie et La Poste exige une ouverture minimum de 12 heures par semaine et propose donc de nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale comme suit :

Lundi, Mercredi et vendredi : 09h00 à 11h30
Mardi : 14h00 à 16h30
Jeudi : 16h00 à 18h00
Permanence de M. le Maire : 17h00 à 18h00

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux horaires d'ouverture à compter du 1^{er} juin 2024.

Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2024-33

Renouvellement de l'éclairage des terrains de football – Choix de l'entreprise.

Dans le cadre des travaux de mise aux normes et énergétique de l'éclairage des terrains de football, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire d'installer un nouvel éclairage.

La société FRITZ Electricité a été retenue pour un montant de 30 369.84€ TTC.

Le Conseil municipal a prévu les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2024-34

Renouvellement de l'éclairage des terrains de football – Plan de financement.

Le projet de mise aux normes et énergétique de l'éclairage des terrains de football est estimé à 25 308.20€ HT (TVA de 20% de 5 061.64€).

Le Conseil Municipal :

- sollicite toutes les aides susceptibles d'être allouées pour ce projet.
- arrête le plan de financement prévisionnel pour ce projet comme suit :

Coût total du projet : 25 308.20€ €HT

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR LA SUBVENTION DETR 2024 POUR LA RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE FOOTBALL :

Coût des travaux Hors Taxes : 25 308.20 € (ne pas faire figurer le FCTVA)

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (<u>joindre la copie de la décision d'octroi</u>)	Taux
<u>Aides Publiques</u>				
Union Européenne				
Département D.E.T.R. : 25 308.20€ x 40%	12 654.10	31.01.2024		50
Autres subventions de l'État :				
Région				
Fonds de concours				
Autres subventions FAFA : 25308.20 x 30%	7 592.46			30
S/T subventions publiques	20 246.56			80
<u>Aides privées</u> (CAF...)				
<u>Participation du maître d'ouvrage</u> - Autofinancement	5 061.64			20
- Emprunt				
TOTAL	25 308.20			100 %

Le Conseil municipal a prévu les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2024-35

Aide au ravalement des façades

Le Conseil Municipal après discussion décide de supprimer l'aide au ravalement de façades actuelle pour les immeubles anciens non protégés de plus de vingt ans d'âge ; à raison d'une aide tous les vingt ans.

Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11
POUR : 6 - CONTRE : 4 – ABSTENTION : 1

N° 2024-36

Ecole élémentaire : Demande de subvention pour la semaine de « stage de voile ».

VU la demande de subvention du 28/03/2024 de la Directrice de l'école élémentaire,

Les frais de stage s'élèvent à (4 jours x 15 élèves x 18 € = 1 080 €) et le transport (640€ € partagés en 2 avec les classes de SALMBACH = 320 €) = 1 400€ soit 93€ par élève.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 750 € à l'Association Sportive et Socioculturelle de l'Ecole élémentaire, pour la participation des 15 élèves du CM1-CM2 à un stage de voile à Lauterbourg, du 24 juin au 28 juin 2024 ; soit 50 € par enfant.

Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2024-37

Ecole élémentaire : Demande de subvention pour l'intervention d'un Animateur Sportif Aquatique lors des séances piscines.

Le Conseil Municipal approuve la reconduction annuelle de cette activité qui permettra d'optimiser les séances de natation et alloue une subvention à l'Association sportive des écoles de 240 € pour l'année 2024.

Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2024-38

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Le Conseil municipal approuve le rapport annuel 2023 portant sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs.

Présents : 11 - Pouvoirs : 0 - Votants : 11
Adopté à l'UNANIMITE

N° 2024-39

Divers

Avis concernant la demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques, dit « Permis du Delta de la Sauer » (société Electricité de Strasbourg).

Par demande du 14 novembre 2023, la société Electricité de Strasbourg SA (ES) a sollicité auprès de la ministre chargée des mines l'octroi d'un permis exclusif de recherches (PER) de gîtes géothermiques, dit « Permis du Delta de la Sauer », pour une durée de cinq ans et un périmètre correspondant à une superficie d'environ 189km² entièrement situé dans le département du Bas-Rhin. A noter que le permis sollicité se trouve dans le périmètre du plan de développement d'ES, en superposition avec le permis lithium dit « Permis lithium d'Outre-Forêt » accordé à ES par arrêté ministériel du 04 avril 2022.

Un PER est un titre minier, octroyé par arrêté ministériel, permettant à son titulaire de bénéficier, dans le périmètre fixé par le permis, de l'exclusivité du droit de demander l'octroi d'une autorisation de travaux. En effet, le droit minier conditionne le droit de réaliser des travaux à l'obtention d'une autorisation préfectorale spécifique distincte : la seule détention d'un PER ne permet pas à son titulaire de réaliser des forages.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, émet un avis favorable à la demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques, dit « Permis du Delta de la Sauer » (société Electricité de Strasbourg).

**Présents : 12 - Pouvoirs : 0 - Votants : 12
POUR : 11 - CONTRE : 1 – ABSTENTION : 0**

N°2024-40

Diverses informations.

Le Maire informe le Conseil municipal :

-qu'il a, par délégation, renoncé au droit de préemption quant à la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain de :

*M. BURY Vincent et Mme RIMLINGER Véronique, 3 rue du Muguet, Section 36, Parcelle 198/55, pour une superficie totale du bien de 6a27ca².

*Mme SCHWEITZER Isabelle épouse KERN, 7 Rue Barbara, Section 1, Parcelles 55/38 en partie (provisoirement cadastrée 1/38) et 95/38 en partie (provisoirement cadastrée 4/38), pour une superficie totale du bien de 13a66ca².

*Mme SCHWEITZER Isabelle épouse KERN, 7 Rue Barbara, Section 1, Parcelle 55/38 en partie (provisoirement cadastrée 2/38), pour une superficie totale du bien de 7m².

*M RAUCH Antoine, 5 Rue Barbara, Section 1, Parcelle 95/38 en partie (provisoirement cadastrée 4(38), pour une superficie totale du bien de 9m².

**Présents : 12 - Pouvoirs : 0 - Votants : 12
Adopté à l'UNANIMITE**

La séance est levée à 20H45.

**Suivent les signatures au registre.
Pour extrait conforme, le 14/05/2024**

**Le Maire,
André FRITZ**

**La secrétaire de séance,
Chantal BECHTOLD**